163219 - Comment juger le fait de regarder le visage d'une femme voilée?

question

Je vis dans une zone où se retrouvent beaucoup de femmes voilées. Parfois, j'ai besoin d'engager une conversation avec l'une d'entre elles, puis-je regarder leurs visages ou faut il baisser le regard, même quand on est en face d'une femme voilée?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Allah Très haut a donné aux hommes l'ordre de détourner leurs regards de tout ce qu'il leur est interdit de regarder. Les femmes étrangères font partie de ce qu'il est interdit de regarder. L'ordre leur est donné à elles de baisser leurs regards devant ce qu'Allah Très Haut leur a interdit de regardercomme les hommes qui leur sont étrangers. A ce propos le Très haut dit: «Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté. C'est plus pur pour eux. Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font.

Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines; et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs soeurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Allah, Ô croyants, afin que vous récoltiez le succès » (Coran,24:30-31).

Il est permis de regarder une femme étrangère en cas de besoin. On doit la regarder quand elle

est impliquée dans une opération de vente , et quand elle dépose untémoignage ou se fait soigner ou engage des fiançailles. Quand au regard fixé sur une femme pour le seul plaisir, il est interdit à l'unanimité des ulémas. Voir les cas dans lesquels il est permis de regarder une femme étrangère dans le cadre des réponses données à la question n° 2198.

Le frère auteur de la question n'a pas mentionné le besoin qui le pousse à regarder des femmes voilées dans son pays. Si son cas répond aux besoins susmentionnés qui justifient la permission du regard, il n' y a aucun inconvénient. Mais , même dans ces cas, il fut limiter le regard au besoin et ne pas le dépasser car , en principe, on doit baisser le regard devant une femme qui nous étrangère en application des versets susvisés.

S'il veut la regarder pour le simple fait d'être en conversation avec elle mais en l'absence de tout autre besoin, il semble qu'on doit lui donner l'ordre de baisser le regard en face de son interlocutrice, surtout quand elle est très jeune et qu'on est pas à l'abri de la tentation ou que celle-ci s'est déjà largement installée.